Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 13 MARS 1964 Ce ANNÉE No 10

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cliché « Journal de Montreux »

Télécabine col du Pillon-Diablerets

VAUD VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. (021) 27 65 59
Toute corr. concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, jusqu'au 21 mars 1964 :

Bettens : Institutrice primaire.
Chexbres : Institutrice primaire.
Fontanezier : Institutrice primaire.
Lussery et Villars : Maîtresse semi-enfantine. Obligation d'habiter la commune.
Ollon : Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste complet).
Penthéréaz : Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1964. Appartement disponible au collège.
Roche : Maîtresse de travaux à l'aiguille.
Sugnens : Instituteur primaire. Obligation d'habiter la commune. Appartement à disposition. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.
Villeneuve : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Jusqu'au 25 mars 1964 :

Ollon : Maître de classe supérieure.
Villars-Tiercelin : Maîtresse semi-enfantine.

Memento

5-11. 4 64 : Ski de printemps Saanenmöser et Zermatt. Ski haute montagne, Alpes bernoises.
1-4-4. 64 : Cours gymn. 1er degré Yverdon.
7-11. 4.64 : Cours chefs de camp ski et excursions, Bivio.

Pour une meilleure école vaudoise

Quelques collègues de la section de Rolle ont prolongé les réflexions suscitées par notre questionnaire sur la structure de la future école vaudoise. Ils se sont réunis sur l'initiative de Martinet, lequel a rédigé un rapport intéressant, à la fois constructif et courageux ; avant de lui donner la parole, je résume en deux phrases son introduction :

1. *Accompagner la réforme de structure d'une « reprise de conscience » des buts utiles de l'enseignement, du primaire en particulier.*
2. *Réajuster sans retard nos traitements.*

Réd.

Nous attendons beaucoup de la *réorganisation de la formation des maîtres.* Nous pensons que nos futurs collègues doivent être formés en deux temps : le premier leur permettant d'acquérir une solide culture générale, avec obtention d'un bachot ou d'un titre équivalent. Ainsi, l'étudiant de 18-19 ans, qui se rend compte que l'enseignement n'est pas sa voie, n'aurait pas perdu son temps, et ne viendrait pas grossir le nombre des collègues qui ne s'intéressent pas à leur profession. De leur côté, les professeurs, maîtres de stages, inspecteurs, oseraient plus facilement éliminer les éléments incapables dans le second temps de formation, où serait dispensée une sérieuse préparation pédagogique.

En effet, ici réside, à notre sens, l'une des réponses à la question : « Pourquoi l'école vaudoise s'est-elle dévalorisée ? ». Il y a trop de maîtres incapables ou négligents, ne possédant pas les qualités nécessaires à notre crédit auprès du public, et à la bonne marche des classes : conscience professionnelle, autorité, sens de l'organisation et des responsabilités.

Quand une localité a dû subir, pendant quelques années, un ou plusieurs des maîtres visés plus haut, l'école perd son crédit : mieux vaudrait de mauvais remplaçants : la profession elle-même n'en souffrirait au moins pas !

Pourquoi ne les renvoie-t-on pas, ces maîtres ? A cause de la pénurie... Ils contribuent à la rendre plus aiguë, en dégoûtant les jeunes d'entrer dans une telle carrière. On les garde, parce que les personnes compétentes du Service qui devrait prendre la décision de les renvoyer savent qu'ils les laisseraient les mains vides.

Ce qui plus encore a contribué à dévaloriser l'école vaudoise, c'est l'*abaissement du niveau des classes.* Le collège accepte trop d'éléments insuffisants ; les classes supérieures, à qui l'on ôte ainsi des élèves qui devraient leur revenir, baissent leurs exigences pour subsister ; ainsi ne restent en primaire que les « laissés pour compte » qui, livrés à eux-mêmes, ne progressent plus comme par le passé.

Cet état de fait désespère les maîtres, à tous les niveaux ; et, les programmes étant loin de s'alléger, c'est partout une course effrénée pour joindre les deux bouts, satisfaire aux exigences des examens.

La réforme de structure réussira-t-elle à éliminer cette tare majeure de l'école actuelle ? On peut l'espérer ; en attendant, il ne peut être que profitable de réagir, et le plus vite possible.

L'école secondaire doit être réservée à une élite. Il ne faut plus — et ceci est peut-être plus frappant dans les collèges de province qu'à Lausanne — que les élèves ensuite totalement incapables de suivre les programmes y soient admis, ou gardés. Le mode de sélection doit être revu. Il ne satisfait actuellement personne, et il a été très bien démontré, lors du récent Congrès SPV, combien il empoisonne la 3e année primaire.

Les classes supérieures, ou ce qui les remplacera, ne doivent, elles aussi, accepter que des éléments à la hauteur des difficultés du programme, lesquelles ont presque doublé ces quinze dernières années. Il est indiscutable que la plupart des élèves qui échouent à leur collège seraient beaucoup mieux à leur place dans des types de classes à maître unique, ou donnant la majeure partie des heures de cours. Nous craignons que la réforme ne supprime, en tout cas pour les élèves de 14-16 ans, ce qui a fait et fait encore la force de ces classes supérieures, à savoir la cohérence du travail et des méthodes, qui ne peut être assurée que par un seul maître, et dont de très nombreux enfants ont besoin pour se développer normalement.

L'école primaire garderait ainsi un plus grand nombre d'enfants moyennement doués. Ils y seraient mieux que mal ailleurs, stimuleraient leurs camarades, et apporteraient aux maîtres les satisfactions indispensables que seul peut donner l'enfant qui comprend quelque chose. (Nous ne disons pas que les autres élèves ne donnent point de satisfactions, mais les unes ne remplacent pas les autres.) Cette école primaire devrait s'efforcer d'être plus pratique.

Pour suivre ce programme avec fruit, il faut tout d'abord tuer un préjugé qui s'enracine chaque année un peu plus profond dans notre canton : il est devenu déshonorant d'avoir un enfant incapable d'aller plus haut que la primaire ! Cet état d'esprit est néfaste, aux enfants en tout premier lieu.

Pour chasser ce préjugé, nous voyons deux moyens :

— *niveau des primaires plus haut,* ce qui serait réalisé si on mettait en pratique nos précédentes propositions ;

— *création d'un certificat d'études primaires.*

On peut considérer comme étant une erreur la création d'un nouveau papier. Nous pensons au contraire que, si ce certificat n'était donné qu'avec parcimonie, il pourrait changer, dans une certaine mesure, l'atmosphère des dernières années de l'école primaire. Il serait, pour l'élève n'ayant pu fréquenter une autre classe, un puissant stimulant ; il lui donnerait l'impression qu'il lui reste un but à atteindre à l'école, autre que « celui d'en sortir ». Il offrirait à l'enfant qui s'éveille tard une compensation méritée. Et il faudrait qu'il donne à son titulaire certains avantages pratiques : par exemple, accès à certains apprentissages ou écoles professionnelles sans examens d'entrée.

René Martinet.

Section d'Aigle

Aide à l'Algérie

Nous lançons un APPEL aux collègues de bonne volonté désireux de servir dans un pays en voie de développement.

Q U I

accepterait de donner *un mois de ses vacances d'été* pour se rendre à Herbillon près de Bône, Algérie ?

Programme :

Vacances balnéaires la journée dans une ravissante station au bord de la Méditerranée ; le soir : leçons de lecture aux adultes et jeunes analphabètes.

Conditions :

Logement gratuit — voyage et nourriture aux frais du participant — Possibilité de vacances en famille — La traversée Marseille-Bône ne coûte que 140 francs.

Tous les détails seraient à fixer avec les intéressés ; renseignements et inscriptions provisoires à Jean-Daniel Christinat, Huémoz / Ollon, jusqu'. fin mars D'avance, merci !

L'équipe Croix-Rouge jeunesse du district.

Une bonne nouvelle !

« Jeudi matin, le Grand Conseil a voté les propositions du Conseil d'Etat concernant l'augmentation des traitements du Corps enseignant primaire, savoir : pour les régents, un traitements minimum de Fr. 1600, avec augmentation bisannuelle de Fr. 100, jusqu'à concurrence de Fr. 2200 après 20 ans de service ; pour les régentes, un traitement minimum de Fr. 1000, avec une augmentation bisannuelle de Fr. 60, jusqu'à concurrence de Fr. 1350 après 20 ans de service.

Les pensions de retraite n'ont pas été modifiées.

L'augmentation des dépenses de ce chef sera de Fr. 313 000. »

Ainsi purent se réjouir nos collègues en ouvrant leur journal... au matin du 13 novembre 1903 !

Ed. Zimmermann.

GENÈVE GENÈVE

UAEE

Appel de Mme M. Fert

Certains enfants présentant des difficultés d'adaptation scolaire pourraient suivre plus facilement l'école s'ils bénéficiaient de l'aide d'une répétitrice. Aussi, les personnes qu'un tel enseignement privé intéresserait sont priées de s'annoncer à Mlle Nadine Weyl, rue Michel-Chauvet 10, tél. 25 01 52.

La trésorière : *J. Langemann.*

Section des messieurs

Rapport présidentiel soumis à l'assemblée administrative annuelle du 5 mars 1964

Messieurs et chers collègues,

Conformément à l'usage, je vous présente ici un bilan de l'activité de notre Union des instituteurs genevois au cours de l'exercice 1963-1964. Bilan très succinct, d'ailleurs, car il me serait impossible d'entrer dans tous les détails de notre action.

Pendant cette année, nous avons eu le chagrin de perdre plusieurs de nos membres. Un membre actif, tout d'abord : notre cher Georges Piguet, enlevé brutalement en avril 1963. Tous ceux qui l'ont connu et apprécié connaissent la place qu'il occupait dans l'école primaire genevoise et au sein de notre association. A l'hommage qui lui a été rendu lors de ses obsèques, nous ajoutons nos regrets pour la brusque disparition d'un maître qui a honoré notre profession.

Deux anciens présidents de l'Union, MM. Albert Claret et Adrien Lagier ont aussi quitté nos rangs, de même que MM. Jean Simonet, Théodore Foex, Franc Perret, Albert Toernblad et Lucien Cabuzat, membres honoraires.

En souvenir de tous ces bons collègues et serviteurs de l'école que la mort a enlevés à l'affection de leur famille et à notre amitié, nous vous prions de vous lever et de respecter un instant de silence.

En revanche, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous sept nouveaux collègues : MM. Bernard Albrecht, Marc Boymond, Yves Brun, Henri Besbiolles, Jean-Pierre Habersaat, Jean Mermoud et Jean-Claude Sulser.

A tous ces jeunes qui viennent étoffer nos effectifs, nous souhaitons de trouver dans notre association un climat de camaraderie propice à un travail utile.

Quelques collègues nous quittent, soit parce qu'ils ont atteint l'âge de la retraite comme MM. Fernand Davier, Louis Déthurens, Fernand Faivre, Marcel Kister et Louis Tissot, soit pour passer dans l'enseignement secondaire comme M. Lucien Hermenjat, soit pour embrasser une profession nouvelle, comme M. Charles Deshusses. Nous espérons qu'ils trouveront dans leur état ou leurs fonctions récents toutes les satisfactions qu'ils souhaitent.

A l'heure actuelle, la section des messieurs de l'UIG compte 172 membres actifs. Quelques jeunes collègues, très rares, heureusement, n'ont pas encore rejoint nos rangs. Nous voulons croire que, dans un proche avenir ils reconnaîtront la valeur de notre action et en tireront les conséquences.

A un moment où l'avenir d'une profession que nous avons choisie et que nous aimons est singulièrement menacé, il n'est plus possible de n'être qu'un cotisant de l'U.I.G. L'action corporative dans laquelle nous sommes engagés réclame de nos membres qu'ils soient militants à part entière, pour reprendre un terme à la mode. Le concours de tous est nécessaire à un comité actif pour faire aboutir les revendications que nous tenons pour légitimes. Qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, le temps des sous-régents, des ardoises et de la musique chiffrée ne reviendra plus. L'époque est aux grands ensembles. Nous devons tenir compte de ce fait et bâtir notre action dans une optique nouvelle.

A ce sujet, je me permets d'aborder un problème qui touche au bon fonctionnement et à l'efficacité de notre Union des instituteurs genevois. Chacun sait que cette dernière se compose actuellement de trois sections jouissant théoriquement de la plus large autonomie, possédant leur propre comité et leur propre administration. Il est clair que certains problèmes, d'ordre pédagogique notamment, peuvent être envisagés différemment par une maîtresse enfantine, une institutrice ou un maître primaire ; en cela, nos sections actuelles sont indispensables. Mais dans le domaine syndical, dans la défense de nos intérêts moraux et matériels, dans notre représentation ves-à-vis des autorités et de l'opinion publique, nous devons affirmer notre cohésion.

L'introduction récente du suffrage féminin dans notre canton a conféré à nos collègues du sexe « opposé » une autorité qui n'est point négligeable dans les tractations difficiles et une majorité qui l'est encore moins dans nos assemblées. Je crois donc, puisque nous sommes de plus en plus « condamnés » à vivre ensemble, qu'une réforme des structures s'impose dans notre association. D'ailleurs, dans la pratique, les séances de section sont très souvent remplacées par des assemblées plénières et les comités mixtes prennent la place des comités de section. Mais ce comité mixte, de par le nombre de ses composants (une quarantaine), est plus une chambre de délibérations qu'un organe exécutif. Le système actuel de direction de l'Union des instituteurs est lourd et implique une accumulation de tâches et de responsabilités sur un nombre trop restreint de personnes.

Je crois, du fait que les préoccupations premières et les intérêts majeurs du Corps enseignant primaire et enfantin sont les mêmes, qu'un regroupement sous l'égide d'une Société pédagogique genevoise de nos trois sections est très souhaitable. L'étude des modalités pouvant conduire à cette fédération me semble être l'une des tâches importantes et délicates qui attendent les nouveaux comités.

Rapports avec les associations amies

Disons tout d'abord aux deux présidentes, Mlle Meyer pour l'U.I.G. dames et Mlle Weyl pour l'U.A.E.E., combien nous avons apprécié leur collaboration et leur disponibilité au cours de cette année de travail. Je ne manquerai pas de remercier également Mlle Vachoux. secrétaire du bureau, si compétente et si dévouée. Nous reviendrons plus loin sur l'essentiel de notre activité.

Avec la Société pédagogique romande, présidée avec efficacité par M. Armand Veillon, nos rapports sont des meilleurs. Nous sommes associés étroitement à ses travaux par l'intermédiaire de M. Raymond Hutin qui représente Genève au Comité central.

« L'Ecole romande », si magistralement définie au Congrès de Bienne 1962 par M. Jean-Pierre Rochat, n'est pas encore entrée dans les faits, mais deux commissions créées par la SPR, la CASIC et la CIPER, permettent aux enseignants romands de préparer le terrain pour une réalisation souhaitée par bon nombre de parents et d'enseignants. Nos objectifs principaux, compte tenu des difficultés inhérentes aux différents systèmes scolaires en vigueur dans les cantons romands, sont les suivants :

a) fixation du début de l'année scolaire ;
b) fixation du début et de la durée de la scolarité obligatoire ;
c) harmonisation des degrés ;
d) harmonisation des programmes.

Une fois encore, et avec un franc succès, la « Romande » et M. Gustave Willemin ont organisé un séminaire « Jeunesse et économie », avec l'appui précieux du C.I.P.R. et la collaboration active de M. Daniel Jordan. Ce colloque a réuni de nombreux pédagogues à Chexbres, fin mai 1963.

Nous sommes toujours dans les meilleurs termes avec la Société pédagogique neuchâteloise et la Société pédagogique jurassienne, présidée avec distinction par nos collègues Jaquet et Haegeli, qui nous convient régulièrement à assister aux intéressantes assises annuelles de leur association.

Avec la Société pédagogique vaudoise, nos liens sont étroits. Ce n'est pas sans un brin de mélancolie que nous avons appris que le mandat de M. Georges Ehinger arrivait à son terme. Nous sommes assurés toutefois que le nouveau président, M. Robert Schmutz, saura tenir ferme la barre de la SPV, aidé en cela par son secrétaire permanent, M. André Rochat.

Grâce à notre ami Baillet, inamovible et sympathique représentant de la section de l'Ain du Syndicat national des instituteurs, nos contacts avec les collègues français sont toujours aussi agréables. Une petite manifestation dira tout à l'heure à M. Baillet combien nous apprécions sa fidèle présence à nos assemblées annuelles.

Il nous reste à mentionner que le Dr Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation nous a fait les honneurs de ses locaux aux cours d'une manifestation qui a groupé les comités de la SPV et de l'UIG.

Manifestations UIG

Au cours de l'exercice 1963-1964, nos membres ont été convoqués à trois séances plénières pour débattre de sujets intéressants l'ensemble des enseignements primaires et enfantins.

Le 19 juin 1963, une séance réunissait à la Brasserie Internationale un bon nombre de collègues pour prendre position au sujet d'une éventuelle titularisation de suppléants. Les débats firent ressortir que nous étions fermement opposés à l'instauration d'une voie de recrutement parallèle à celle des études pédagogiques. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Le 21 novembre 1963, une nouvelle assemblée générale des trois sections groupait nos membres dans cette même salle du Buffet de la Gare pour prendre connaissance des propositions qui nous étaient faites quant à une revalorisation pour 1964. Une résolution exprimant notre désaccord fut votée à la quasi-unanimité des participants.

Enfin, le 6 novembre 1963, la salle communale de Plainpalais, vit accourir, le 12 février dernier, un nombre imposant de nos collègues. Une fois encore, le problème de notre revalorisation et l'examen des démarches accomplies par votre comité constituèrent la base de l'ordre du jour. Une fois encore, par un appui plus massif que jamais, les instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines approuvèrent l'action des dirigeants de l'Union des instituteurs genevois. Nous reprendrons également en détail cette question dans la suite de ce rapport.

Deux autres manifestations, d'un genre très différent, furent proposées à nos sociétaires :

Les 10 et 17 octobre 1963, une soixantaine d'entre-eux eurent le privilège de visiter la fabrique d'horlogerie « Universal », grâce à l'obligeance des dirigeants de cette entreprise et à l'entregent de MM. Daniel Jordan et Gustave Willemin.

Enfin, le 6 novembre 1963, la troupe théâtrale de « L'Echo de Vernier », comprenant bon nombre de nos collègues, joua, devant une salle trop peu garnie, mais brillamment, « L'Avare », de Molière. M. Georges Gallay se dépensa sans compter pour la réussite de cette soirée que M. André Chavanne, président du Département de l'instruction publique honorait de sa présence.

Il nous reste à parler, dans ce chapitre, de l'activité débordante de l'UIG basket qui, avec deux équipes, participe avec succès à une compétition corporative. Son tournoi annuel du 29 septembre, au Parc des Eaux-Vives, fut une réussite complète. Nous pouvons féliciter nos basketteurs et plus particulièrement MM. Stengel et Cornioley.

Le groupe choral des instituteurs, dirigé par M. Jean Delor est en pleine mutation. En effet, le nombre de ses membres s'amenuisant, son chef envisage de faire appel à des forces extérieures à notre profession et, éventuellement, de modifier le nom de cette chorale.

Enfin, il nous faut signaler l'activité de la Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire, ainsi que celle du groupement Arts et Loisirs qui permettent à de nombreux collègues d'avoir un « violon d'Ingres » utile et agréable.

Relations avec le Département de l'instruction publique

A plusieurs reprises, au cours de cette année, nous avons été reçus par le chef de notre département, M. André Chavanne. Si les points de vue n'ont guère été concordants, nous devons reconnaître que l'accueil de notre conseiller d'Etat a toujours été courtois et son attitude à notre endroit des plus cordiales. Certes, quelques échanges épistolaires ont prouvé, de part et d'autre, que les ressources de la controverse n'avaient guère de secrets pour les parties en présence. Nous voulons éviter de personnaliser et de politiser le différend qui nous oppose au gouvernement au sujet de nos traitements. Mais nous ne perdons pas espoir de voir M. Chavanne, si dynamique dans tant de domaines, faire preuve de la même volonté pour que les plus modestes de ses collaborateurs obtiennent satisfaction dans leurs justes revendications.

Après avoir passé plus de dix ans à la tête de l'enseignement primaire, M. René Jotterand a quitté cette fonction au 31 décembre dernier pour se consacrer entièrement à sa charge de secrétaire général du Département de l'instruction publique. Dès son accession à la direction de notre ordre d'enseignement, M. Jotterand a, par le truchement des séances de délégations, permis aux associations professionnelles de donner leur avis et de présenter leurs suggestions aux autorités scolaires. Il a associé le Corps enseignant à la préparation et à la mise au point du plan d'études de 1957, ainsi qu'à l'élaboration de nombreux manuels scolaires. Il a toujours accueilli avec intérêt nos propositions et même si nous nous sommes parfois trouvés en désaccord sur l'un ou l'autre des problèmes concernant notre profession, même si nous n'avons pas pu approuver toutes ses décisions, le souci d'équité et l'urbanité dont il a toujours fait preuve à l'égard de ses interlocuteurs nous restent en exemple.

Son successeur, M. Armand Christe, est bien connu à l'Union des instituteurs, puisqu'il en fut le vice-président avant sa promotion aux fonctions d'inspecteur scolaire. Nous sommes certains qu'il accomplira sa nouvelle tâche au mieux des intérêts de l'école genevoise et qu'il aura le souci d'un contact étroit avec les représentants du Corps enseignant. Nous lui accordons le préjugé le plus favorable.

Quant à nos collègues Roger Journet, qui fut notre président pendant deux années, Jean-Louis Mathil et Jean Frey, nous leur réitérons nos félicitations à l'occasion de leur nomination comme inspecteurs d'écoles.

Nos problèmes : le recrutement

Nous lisons dans l'exposé des motifs du projet de loi No 2695, qui traite de notre revalorisation, les lignes suivantes : « On ne saurait d'ailleurs traiter de cette question de la rémunération des instituteurs sans se référer au problème actuel de leur recrutement. Ce problème est angoissant...

» Pour amener à l'enseignement des éléments de valeur et pour les y garder, il faudrait que les maîtres bénéficient d'un statut social et économique correspondant à l'importance et aux responsabilités spéciales de leurs charges, statut qui devrait se comparer favorablement avec les conditions offertes dans d'autres activités exigeant une formation, des qualifications et des aptitudes analogues. »

La situation, à Genève, du personnel enseignant primaire et enfantin, se traduit par les chiffres suivants :

	Personnel régulier	Personnel suppléant
1960	74 %	26 %
1964	59 %	41 %

Ainsi, en 1964, sur 10 titulaires de classes, 6 ont encore une formation normale et 4 sont recrutés en dehors des études pédagogiques. Signalons que dans le secteur enfantin, où la pénurie est encore plus sensible, la moitié au moins du personnel est suppléant.

Voici un autre tableau des effectifs :

	1962/1963	1963/1964
Instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines	514 62 %	494 59 % (—20)
Suppléants et candidats	315 38 %	344 41 % (+29)

Dans leur apparente sécheresse, ces chiffres donnent bien l'image d'une situation qui se dégrade d'année en année. Pour être objectifs, signalons toutefois que les volées plus nombreuses qui ont entrepris les études pédagogiques en 1962 et 1963, permettront probablement, dans les secteurs enfantin et féminin primaire, d'améliorer cet état de chose dès l'année scolaire 1965-1966.

Mais une autre constatation s'impose aujourd'hui : une féminisation croissante de l'enseignement primaire et la régression rapide du nombre des instituteurs. Ce nombre a décru de 14 unités entre 1962-1963 et 1963-1964.

Plusieurs de nos jeunes collègues ont en effet quitté l'enseignement ces dernières années pour exercer une profession mieux rétribuée et bon nombre de ceux qui restent préparent actuellement une licence pour accéder à l'enseignement secondaire. Si nous ajoutons qu'en septembre 1963, sur 16 candidats qui ont entrepris des études pédagogiques, un seul était en possession du certificat de maturité délivré la même année par le Collège de Genève, on jugera de la profondeur du mal. Les jeunes gens sortant du Collège de Genève, pépinière traditionnelle de notre enseignement primaire, désertent notre profession. Une revalorisation morale et matérielle de la profession d'instituteur sera seule susceptible d'enrayer le mal.

Une revalorisation morale

Un rapport émanant d'une commission de l'UIG a été transmis au Département de l'instruction publique il y a plus d'une année. Il a paru in extenso dans l'« Educateur » et nous nous bornerons à rappeler les grandes lignes de nos revendications :

a) réadaptation équitable des traitements afin de situer l'instituteur, dans l'échelle sociale, à la place qui lui permettrait de mieux remplir sa mission ;
b) maintien du niveau de la profession et du niveau des études pédagogiques dans leur structure générale actuelle ;
c) abrogation de la loi sur les incompatibilités qui prive les serviteurs de l'Etat de Genève d'un droit constitutionnel reconnu à tous les autres citoyens ;
d) défense du Corps enseignant par les autorités civiles et scolaires ;
e) application des dispositions légales concernant les mineurs ;
f) développement des relations avec les parents et les milieux économiques ;
g) coordination entre les enseignants primaire et secondaire.

Ce rapport y a été discuté lors d'une séance de délégations qui s'est déroulée le 12 décembre 1963. Un compte rendu très complet a été fait par la présidente de l'UIG Dames dans l'« Educateur » du 21 février dernier et je n'y reviendrai pas. Mais je me permettrai de rappeler la conclusion de notre rapport :

« Pouvons-nous avoir quelques illusions sur les effets des mesures préconisées ?

» Oui, si notre influence morale est assez continue et profonde pour modifier peu à peu le climat de notre école populaire où les enfants forgent leur avenir sous nos yeux ! Si nous avons tous conscience des responsabilités de plus plus lourdes qui nous incombent et accomplissons notre devoir avec joie, alors seulement nous n'aurons plus besoin de parler de revalorisation morale : elle s'imposera d'elle-même.

Une revalorisation matérielle

Est-il très utile de revenir sur cette question qui a constitué l'essentiel de notre activité au cours de ces dernières semaines ? Par nos séances plénières, par les articles toujours charpentés et parfois virulents de notre bulletin corporatif, par la presse quotidienne, par la documentation que nous leur avons fait parvenir, tous nos membres se doivent de connaître les données d'un problème qui est d'une brûlante actualité.

Nous luttons pour une rémunération qui permette aux jeunes ayant vocation d'enseignant de choisir la carrière d'instituteur. Nous luttons aussi pour que la marge séparant les traitements de nos collègues de l'enseignement secondaire des nôtres ne soit pas disproportionnée aux titres acquis et à la formation professionnelle reçue. Cette différence de salaire ne doit pas être un obstacle au recrutement primaire.

Ce sont des arguments que nous avons développés devant la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de loi et que nous exposerons au Conseil d'Etat lors de l'entrevue qu'il nous a accordée. Quel sera le résultat de tant d'efforts ? L'avenir seul pourra nous le dire, un avenir assez proche d'ailleurs. Mais la discussion, souvent passionnée, aura peut-être eu le mérite de poser des jalons pour une réforme indispensable de l'enseignement public genevois : dans le domaine du recrutement, de la formation, de la rémunération, en un mot des structures de notre école.

Stabilisation de suppléants

Le Département de l'instruction publique a pris la décision de stabiliser le quart des suppléants actuellement en activité (75 sur un peu plus de 300). Au cours de l'assemblée plénière du 19 juin 1963, l'UIG a nettement pris position contre une telle mesure avec l'argumentation suivante :

« Nous admettons qu'en stabilisant trois catégories de suppléants, le DIP manifeste ainsi sa reconnaissance à des personnes qui ont rendu service et possèdent certaines qualifications pour l'enseignement. Mais que cette mesure soit considérée en haut lieu comme un assainissement de la situation, alors nous ne sommes plus d'accord. Car s'il y a 40 % de suppléants aujourd'hui, il y en aura encore 30 % après la stabilisation (comme en 1961).

Par ailleurs, cette mesure ouvre, qu'on le veuille ou non, une seconde voie d'accès à l'enseignement, parallèle à celle des études pédagogiques. En effet, chaque année, il se trouvera des suppléants répondant aux critères de stabilisation et qui, sur la base des précédents admis, demanderont à bénéficier du nouveau

statut. Tandis qu'en attendant, comme nous l'avions proposé dans notre résolution du 19. 6. 63, les effets de l'expérience en cours aux études pédagogiques pendant un minimum de trois ans, le Département eut pu prendre une décision mieux fondée. Nous craignons qu'une telle mesure décourage de nombreux jeunes collègues.

Centre d'information de Vernier

Il ne saurait être question, dans un rapport annuel, de passer sous silence le travail considérable accompli par les responsables de notre Centre d'information, et, tout spécialement, par son animateur, Georges Gallay. Par ses nombreuses réalisations dans le domaine pédagogique, par l'appui constant donné à nos activités syndicales, et tout spécialement au cours de la campagne menée en faveur de notre revalorisation, le Centre est devenu l'instrument indispensable de notre action corporative et de notre rayonnement.

Point final

J'arrive au terme de ce tour d'horizon, certainement trop long à votre gré. Et pourtant j'ai conscience d'avoir omis bien des aspects de l'activité féconde de l'UIG au cours des douze mois écoulés : travail de commissions, élaboration de rapports. Mais je ne veux surtout pas oublier de dire ma gratitude à tous ceux, et ils sont nombreux, qui m'ont permis d'accomplir une lourde tâche. Car, il ne faut point le cacher, la présidence d'une association comme la nôtre n'est point une sinécure. Je remercie tous mes collègues du comité, qui par leur assiduité et leur esprit de collaboration m'ont facilité le travail. Je ne veux faire aucune personnalité, car c'est surtout un chic esprit d'équipe qui a permis de surmonter les principaux obstacles. A l'exception de Roger Journet et de Bernard Fontana, tous sont d'accord de renouveler le bail pour une année. Je crois que c'est un gage de succès pour l'exercice qui s'annonce. Mais je dois vous dire, mes chers collègues, qu'il ne me sera pas possible de rester à la barre. En effet, de nouvelles et importantes responsabilités dans mon activité militaire ne me permettront plus de consacrer autant d'heures à l'action corporative. Je suis persuadé que mon successeur saura défendre au mieux les intérêts de notre Union et ceux de la profession et que vous lui manifesterez une confiance égale à celle que vous m'avez si souvent accordée.

En terminant, je forme des vœux fervents pour que l'Union des instituteurs se développe dans tous les domaines où son influence est nécessaire pour le plus grand bien d'une profession que nous aimons et d'une école genevoise que nous sommes toujours décidés à servir fidèlement.

Votre président :
Mario Soldini.

Coin du centre

Fêtons à notre manière l'arrivée du printemps ! En effet, nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvel ouvrage, dû à nos collègues Mme J.M. Probst et M. J.C.H. Cornioley, qui étudie quelques arbres.

C'est un travail qui s'adresse à nos élèves et sa présentation (comme celle des champignons) permet de l'intégrer facilement dans un classeur.

Une ou deux fiches sont réservées à des généralités — par exemple les formes des feuilles, la fécondation, la germination — tandis que chacune des autres nous montre un arbre : le saule, le marronnier, le platane, le chêne, le châtaignier, le noisetier, le pêcher. le pommier, le poirier, le cerisier.

C'est un début et nous nous réservons, si l'accueil est chaleureux, de poursuivre cette étude en prenant les arbres à voir, en principe, en 4e et 5e années.

Nous pouvons vous fournir ces fiches aux conditions suivantes :

l'exemplaire du maître : Fr. 2.—

pour 30 élèves : Fr. 20.— (y compris l'exemplaire du maître)

pour 100 élèves : Fr. 65.— (y compris l'exemplaire du maître)

CCP I 15.155 Centre d'informations UIG. Indiquez sur le talon : ARBRES.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Comité central

Brève séance précédant l'assemblée des délégués.

Présidence : M. Jaquet.

De la correspondance, nous relevons une demande de prêt hypothécaire. C'est l'occasion de rappeler à nos membres que la SPN ne traite pas ce genre d'opération mais qu'ils peuvent s'adresser au « Fonds de pension de l'Etat » qui, de surcroît, offre des conditions plus avantageuses que les banques.

Il est suggéré que l'information attendue du secrétaire fédératif M. W. Schupbach, concernant l'augmentation sensible de la cotisation VPOD, soit donnée au CC et aux présidents de section après l'assemblée générale, le 7 mars.

Les épreuves qu'ont eu à subir les élèves de 5e année en décembre dernier ont suscité certaines critiques. La réaction a pris une envergure suffisante pour que ces récriminations fassent l'objet d'un 8e point à l'ordre du jour de l'

assemblée des délégués

M. Georges Bobillier, président de la section du Locle, est chargé statutairement de diriger les débats.

Les rapports de gestion sont livrés à la discussion, chapitre par chapitre, et enfin adopté tels quels.

On souhaite l'impression prochaine des statuts cantonaux. Elle pourra se faire sans plus tarder grâce à un éclaircissement attendu depuis longtemps et que de laborieuses recherches ont enfin apporté. Que M. P. Grandjean en soit loué !

M. Georges Perrenoud commente ses comptes. M. Evard, vérificateur, en atteste l'exactitude et propose d'en décharger le caissier avec les remerciements d'usage.

En l'absence de M. Ch. Landry, président de l'Exposition scolaire permanente, M. Jaquet lit le rapport annuel de cette institution. Sa parution dans l'«Educateur » nous dispense de commentaires.

Le budget, inspiré de l'exercice écoulé, est presque pareil à celui de 1963 et, pour l'instant, les cotisations

restent inchangées. Le Congrès de Lucerne, en juin, décidera de leur... évolution probable.

VPOD — Nominations :

Président de la Commission pédagogique : M. Daniel Reichenbach ; vice-président du Comité central : M. Paul Grandjean ; suppléant du précédent : M. Claude Jaquet ; autre membre du CC, non-syndiqué : M. Marc Grandjean ; caissier central : M. Georges Perrenoud ; vérificateurs des comptes pour 1965 : Mlle H. Jacot, MM. Maurice Evard, Marcel Guyot, Rollon Urech ; suppléants des précédents : MM. Francis Houriet et André Monnier ; délégués au Cartel VPOD : le président du Comité central, Mlle Henriette Troesch, MM. André Blaser, Serge Bouquet, Robert Duckert, Jean John, W. Guyot.

Assurance-maladie : Les débats assez longs et d'abord un peu confus s'achèvent par cette conclusion :

Demander à la compagnie Helvetia si elle consentirait à établir un contrat collectif particulier en faveur de la SPN aux conditions qu'elle a fixées à la VPOD. Si elle acceptait, rien ne serait plus simple pour nous. Si non, il faudrait envisager de conclure une assurance avec une autre compagnie tout en laissant aux membres VPOD la faculté de traiter individuellement avec l'Helvetia par la voie du syndicat.

Epreuves de 5e année. Le président lit le rapport d'un collègue du Locle exprimant le grand mécontentement des maîtres de 5e année et des parents des élèves intéressés. On revient sur la façon maladroite en laquelle les épreuves ont été remises aux titulaires, sur la matière qui faisait l'objet de l'examen et, maintenant, on en veut surtout aux décisions sans appel qui découlent des résultats obtenus. L'assemblée unanime s'associe aux remarques émises dans ce rapport. M. Claude Jaquet est prié de les communiquer en haut lieu à l'occasion d'une séance de commission toute proche. S'il n'est pas entendu, le Comité central est chargé de prendre la question en mains. Il faut qu'au moins certains malheureux cas patents puissent être revus.

Divers. Une rectification est demandée : L'initiative du rapprochement avec l'UPN est partie du Comité du « Fonds spécial ».

Séance levée à 22 h. 50.

W. G.

Présidents de section pour 1964

NEUCHATEL : M. Fritz Nussbaum, Vauseyon 1, Neuchâtel.

BOUDRY : M. Georges Montandon, Les Pralaz 20, Peseux.

VAL-DE-RUZ : M. René Gretillat, Coffrane.

VAL-DE-TRAVERS : Mlle Henriette Troesch, Grand-Rue, Buttes.

LA CHAUX-DE-FONDS : M. Jean John, Hôtel de Ville 37, La Chaux-de-Fonds.

LE LOCLE : M. Georges Bobillier, Cardamines 22, Le Locle.

Comités de section pour 1964

Val-de-Travers :

Président : Mlle Henriette Trösch ; vice-président : M. Roland Weil ; secrétaires : MM. Arthur Grossenbacher et Fred Siegenthaler ; caissier : M. Georges Müller ; assesseur : Mlle Marie-Madeleine Coulot ; délégué au CC : M. Georges Perrenoud ; suppléant : M. Gérald Bouquet.

Le Locle :

Président : M. Georges Bobillier ; vice-président : M. René Reymond ; secrétaire-correspondant : Mme Eliane Châtelain ; secrétaire des verbaux : M. Ch.-E. Guyot ; caissier : M. Pierre Brossin ; assesseurs : Mlle Angèle Chapatte, M. Gilbert Landry ; délégué au CC et suppléant : vacants.

W. G.

Adhésions

Nous saluons cordialement l'entrée dans la section de Neuchâtel de Mme Marie-Jeanne Ecabert, institutrice au chef-lieu, de Mlle Thérèse Marzetti et M. Francis Dyens, tous deux en fonctions au Landeron.

W. G.

Compte rendu financier pour l'année 1963

I. Caisse générale

Entrées	
Cotisations	14 990.—
Intérêts : titres et livrets BCN	380.50
Cotisations au Fonds spécial	1 675.—
Impôt anticipé 1962	174.15
Administration :	
Part de la caisse d'entraide	800.—
Part du Fonds spécial	200.—
Part de la VPOD	600.—
Ristourne de La Neuchâteloise, impôt de la caisse d'entraide, recettes diverses, du Fonds spécial pour commission pédagogique	1 009.45
Total des entrées	19 829.10
Sorties	
Administration	2 844.85
Cotisations romandes	9 653.25
Assemblées : comité central, commissions, des présidents, séances diverses	2 212.—
Versement au Fonds spécial	1 675.—
Délégations et réceptions	851.20
Subventions	900.—
Frais de déplacement	408.05
Frais généraux	474.25
Dépenses diverses	211.10
Total des sorties	19 229.70
Boni	599.40

BILAN au 31. 12. 63

Titres	17 000.—
Livrets BCN	164.45
Chèques postaux	1 572.50
Avoir en caisse	209.86
Total de l'actif	18 946.81
Actif au 31. 12. 63	18 946.81
Actif au 31. 12. 62	18 347.41
Augmentation	599.40

II. Fonds culturel

Entrée : néant. Sortie : néant.

BILAN au 31. 12. 63

Avoir en caisse	486.80

Pas d'augmentation par rapport au bilan du 31. 12. 62 (486.80)

III. Caisse d'entraide

Cotisations	1 990.—
Intérêts :	
Titres	941.50
Carnets BCN	20.80
Prêts	160.—
Impôt anticipé 1962	337.75
Total des entrées	3 450.05
Sorties	
Impôt cantonal	76.60
Droits de garde	8.80
Achat de titre (solde)	14.25
Versement à la caisse générale	800.—
Total des sorties	899.65
Boni	2 550.40

BILAN au 31. 12. 63

Titres	33 000.—
Livrets BCN	794.25
Avoir en caisse	11 039.46
Total de l'actif	44 833.71
Actif au 31. 12. 63	44 833.71
Actif au 31. 12. 62	42 283.31
Augmentation d'actif	2 550.40

FORTUNE DE LA SPN

Caisse générale	18 946.81
Caisse d'entraide	44 833.71
Fonds culturel	486.80
Total	64 267.32
Fortune au 31. 12. 63	64 267.32
Fortune au 31. 12. 62	60 548.02
Augmentation de fortune	3 719.30

S.E. ou O. Le caissier : *Georges Perrenoud.*

Les vérificateurs :

Mlle Hermine Jacot.
M. Maurice Evard.

Section cantonale VPOD

Entrées	
Cotisations	32 750.10
Ristourne CF	3 539.05
Primes de recrutement	30.—
Subvention pour l'« Educateur »	1 635.—
Secours aux membres	1 750.—
Collecte pour Skoplje	1 026.35
Part de la section, 3e décompte 1962	4 955.60
Recettes diverses	468.50
Total des entrées	46 154.60
Sorties	
Cotisations CF	23 747.45
Cotisations SPN	13 241.75
A SPN pour administration	600.—
Secours aux membres	1 750.—
Collecte pour Skoplje	1 026.35
Cotisations au Cartel cantonal	186.—
Ristourne aux caissiers	932.25
Dépenses diverses	231.85
Total des sorties	41 715.65
Entrées	46 154.60
Sorties	41 715.65
Boni	4 438.95

BILAN au 31. 12. 63

En caisse	20.60
Chèques postaux	1 492.70
Total de l'actif	1 513.30
Actif au 31. 12. 63	1 513.30
Passif au 31. 12. 62	177.95
Augmentation	1 691.25

S.E. ou O. Le caissier : *Georges Perrenoud.*

Les vérificateurs :

Fernand Vaucher.
Maurice Evard.

Des rapports sur l'activité des sections en 1963

La Chaux-de-Fonds. Depuis plusieurs années, M. John préside la grande section tout en fonctionnant aux CC neuchâtelois et romand, avec un rare dévouement.

Les mêmes problèmes revenant toujours, les années se succèdent et se ressemblent, dit le président.

Traitements. Nous n'oublions pas que la revalorisation de 1962 n'était qu'une étape, un compromis douloureux dont les enseignants, les maîtres surtout, ont fait les frais. Nous devons, sans plus attendre, nous atteler à l'étude d'une nouvelle échelle de traitements.

En collaboration avec le secrétariat fédératif, la Commission financière de la SPN entreprendra les recherches nécessaires pour établir les bases de nos futures revendications.

Allocations de résidence. Les associations professionnelles du Corp enseignant, tant secondaire que primaire, ont tenté plusieurs démarches auprès du Conseil communal pour que nous obtenions enfin la même allocation que les maîtres de Neuchâtel. En vain. Nous nous heurtons à une résistance passive extrêmement difficile à surmonter. Le Conseil communal nous avait laissé espérer une solution assez rapide, mais nous ne voyons rien venir.

Si, après la publication de notre résolution, les autorités ne se décident pas à nous donner satisfaction, nous envisageons de prendre des mesures plus draconiennes.

Réforme de l'enseignement. Nous sommes contraints de l'accepter telle qu'elle est, nous devons même tout tenter pour en faire une application valable.

La Commission scolaire a mis en place les structures de notre école communale sans même attendre que la commission spéciale chargée d'étudier la question ait terminé ses travaux.

A partir d'avril, les élèves sortiront donc du stade primaire à la fin de la 5e année pour entrer, selon leurs capacités, soit en première année littéraire ou scientifique, soit en première année dite d'orientation. Après la 1re année, une partie des élèves se retrouveront en 2e année secondaire moderne ou en 2e année secondaire préprofessionnelle.

L'enseignement de la 6e à la 9e année sera sous la haute surveillance de M. André Tissot, directeur du gymnase cantonal qui sera assisté de trois sous-directeurs, MM. W. Lanz, W. Kurz et André Dubois. Ce dernier, notre collègue, prendra la direction des classes préprofessionnelles. Nous attendons beaucoup de lui. Si cette section est rattachée à l'administration secondaire, les maîtres et maîtresses qui y enseigneront sortent

tous de l'enseignement primaire. La préprofessionnelle ne doit en aucun cas devenir une salle d'attente pour élèves médiocres. Lourde tâche que de revaloriser l'enseignement destiné aux élèves moins doués intellectuellement ou plutôt dont l'intelligence est différente.

Pénurie du Corps enseignant. La situation est toujours alarmante. Quand se décidera-t-on enfin à envisager la seule solution valable : une revalorisation morale et matérielle de la profession ?

Organisation scolaire. Nous avons procédé à une petite enquête pour connaître les vœux et les critiques des collègues à ce sujet. On se plaint des trop nombreux changements qui interviennent au cours de l'année. On regrette aussi que la rotation, sur 2 ans, principalement au degré moyen, ne se pratique presque plus. La très grande majorité des collègues se prononcent pour les classes mixtes et estiment qu'il vaut mieux fermer une classe que la confier à un remplaçant non-qualifié en cas de courte absence du titulaire. Le directeur, mis au courant de ces remarques, a aimablement répondu qu'il ferait de son mieux pour nous satisfaire.

Ecole romande. Les réalisations pratiques se font désirer. Une commission spéciale, composée des chefs de service des département I.P. est chargée d'en étudier le problème. Elle travaille avec une sagesse et une lenteur qui commencent à exaspérer les nombreux partisans de l'Ecole romande. De leur côté, heureusement, les associations professionnelles poursuivent leurs travaux. Des programmes unifiés de français et d'arithmétique ont été mis sur pied pour les premières années de scolarité. Si, en dépit de cela, rien ne bouge, nous alerterons la population par la voie de la presse.

Vie de la section. Cinq assemblées générales. Participation : 30 % en moyenne. L'abstentionnisme est la maladie du siècle... Dix séances de comité. Remerciements très vifs à l'endroit de ses membres pour leur assiduité, leur zèle et leur compétence.

Une campagne de recrutement a permis d'enregistrer dix admissions.

Le Corps enseignant de la grande cité compte plus de quarante auxiliaires dont la situation n'est pas régularisée.

Et le président termine son rapport substantiel par quelques propos optimistes et des vœux virils et chaleureux.

W. G.

Du rapport annuel sur la marche des écoles primaires du Locle

Du rapport succinct (c'est aussi une qualité) du directeur, M. Buttikofer, nous relevons :

Statistique : De 1950 à 1964, le nombre des élèves a passé de 1073 avec 41 classes à 1520 avec 59 classes. L'effectif moyen des classes s'est maintenu constamment entre 25 et 27 élèves, chiffre raisonnable.

Huit collègues desservent la gent écolière locloise, mais l'énorme collège primaire à lui seul abrite 902 élèves dans 35 classes.

Retards : 279 élèves retardés d'un an, soit le 18,4 % ; 91 élèves retardés de deux ans, soit le 6,1 % ; 35 élèves retardés de plus de deux ans, soit le 2,3 %.

Absences : Depuis huit ans, le nombre des absences va en décroissant. La moyenne maximum de 25 par élèves est descendu à 18.

Divers :

— L'évolution démographique et le développement de la ville imposeront la construction de nouveaux bâtiments d'école et il faudra rouvrir le collège du Verger fermé depuis quatre ans.

— Par ailleurs, un élève sur huit est italien ou espagnol. La présence de ces enfants dans les classes ordinaires ralentit le travail. Des classes spéciales qui les grouperaient seraient une heureuse innovation.

— De nombreuses mutations dans le Corps enseignant portent préjudice à la bonne marche de l'enseignement.

— La vente annuelle de Pro Juventute s'est élevée à Fr. 33 000.—.

— 2000 brochures OSL ont été vendues. Que voilà, dit le directeur, un effort efficace en faveur des bonnes lectures !

— On signale la distribution de 41 000 bouteilles de lait pasteurisé, soit une moyenne de 820 par jour (840 l'année précédente).

W. G.

Réaction au Locle

Les épreuves imposées en décembre dernier aux 5es années dans tout le canton ont provoqué au Locle pas mal de remous. La cause ? Un certain nombre de cas de bons élèves condamnés à renoncer à leurs projets d'étude en raison de leurs résultats jugés insuffisants. Les parents ont fait une réclamation en bloc par la voie d'une pétition adressée au Département de l'instruction publique. Les membres du Corps enseignant intéressés exprimèrent aussi leur déception. La Commission scolaire envoya une délégation auprès de l'autorité cantonale qui décida d'informer le public loclois. Ce qui fut fait sous forme de conférence le 3 mars en la Salle des musées. Enorme succès. Salle comble (plus de 300 places). MM. André Perrenoud, professeur, et Laurent Pauli, directeur du Gymnase exposèrent le point de vue des organisateurs des examens incriminés. Le président de la Commission scolaire dirigea les débats. Notre collègue, M. Ernest Haler, fit part de l'opinion du Corps enseignant avec clarté et objectivité en dépit de quoi il dut néanmoins essuyer un reproche de ...démagogie.

Ce mouvement spontané d'une population montre bien qu'il y a lieu de revoir la procédure et la formule de ces examens si l'on veut que la réforme soit accueillie avec la sympathie que nous lui souhaitons.

W. G.

Des rapports annuels sur l'activité des sections

Val-de-Ruz. Notre jeune collègue, M. René Gretillat, a eu le courage et le mérite d'accepter la présidence. Il nous donne son premier rapport. Comme partout, les problèmes de la réforme de l'enseignement et de l'assurance-maladie ont été la préoccupation de la section. M. Gretillat déplore la trop faible participation aux assemblées. En revanche, il se plaît à signaler l'entrée de plusieurs jeunes dans la société.

Le président mentionne une séance récréative et culturelle où M. de Marval, professeur de piano à Neuchâtel, captiva son auditoire par une intéressante causerie-audition sur la musique espagnole. Les élèves de l'Ecole secondaire de Cernier y prirent part.

Semaine de cinq jours. Le tiers des membres prirent la peine de répondre au questionnaire envoyé par la commission désignée par le CC. Le 55 % du Corps

enseignant est favorable à la semaine de 5 jours ; en revanche, les commissions scolaires y sont en général hostiles. La possibilité de passer un week-end en famille et l'augmentation des demandes de congé pour le samedi matin sont les principaux arguments en faveur de la semaine anglaise. Les arguments défavorables sont d'ordre psychologiques et pédagogiques. Le président ne pense pas que ce soit au Corps enseignant à réclamer l'introduction de la semaine de cinq jours. On nous l'imposera certainement un jour, dit-il ; aussi concentrons tout d'abord nos efforts à faire adopter, par exemple, la leçon de 45 minutes.

Classes-pilotes. Elles ont été formées dans les villes et au Val-de-Travers. Il est regrettable que le Département de l'instruction publique n'ait pas jugé nécessaire d'en former une au Val-de-Ruz. C'est un manque de tact envers notre district qui sera encore défavorisé lors de la réforme scolaire.

En concluant, M. Gretillat souhaite intéresser les jeunes à la SPN et voir augmenter son effectif. Il estime que l'unité est nécessaire et qu'il faut s'élever avec autorité contre tout ce qui pourrait dévaloriser notre profession. Enfin, il remercie les membres du comité de leur appui.

W. G.

Assemblée de la section du Val-de-Ruz

La section du Val-de-Ruz de la Société pédagogique a tenu à la fin de février à Cernier son assemblée annuelle en présence d'une nombreuse assistance (bravo !) et sous la présidence de René Gretillat. Le comité a été confirmé dans ses fonctions à l'unanimité. Les rapports du président et du caissier ont été adoptés. Serge Bouquet a présenté le bilan des travaux de la commission trois et les récents examens de 5e année ont fait l'objet d'une longue discussion.

Dans le divers, les membres présents, à l'unanimité, ont déploré les mesures prises par les autorités en vue de la formation accélérée de membres du Corps enseignant notamment de certaines personnes n'ayant aucun titre et qui, après deux ans de remplacement seraient à même de « décrocher » un brevet en quelques mois ! Aux yeux de beaucoup la vocation de pédagogue est liée à des considérations vraiment peu orthodoxes ! Si l'on continue dans cette voie-là, la pénurie du Corps enseignant sera bien vite résorbée. Mais à quel prix !

Le problème des allocations de résidence a également fait l'objet d'un débat. On souhaite qu'il soit bientôt résolu. Enfin le vœu a été formulé que le projet de statut du Corps enseignant, actuellement enterré sous un monceau de dossiers, soit remis sur le métier.

A. S.

A la Banque cantonale

Quatorze collègues seulement s'étaient fait inscrire pour la visite du siège cantonal de la BCN au chef-lieu. Est-ce parce qu'il s'agissait d'une visite concernant un rouage administratif plutôt qu'un travail concret d'usine ? — Il faut le croire et le regretter car les directeurs s'étaient préparés avec soin à nous conduire de bureau en bureau, ce qu'ils firent en outre fort aimablement. Dans chaque département, on chercha à nous familiariser avec les diverses opérations bancaires, puis nous avons été introduits dans les sous-sols, antres à millions. Nous avons pu y contempler et y soupeser des lingots d'or, heureux d'être à l'abri de toute convoitise en raison du vrai sens des valeurs qui doit animer tous les éducateurs... Ainsi passions-nous indifférents auprès des innombrables dossiers gonflés de titres. Au reste, le guide sut bien souligner par des menaces le sort que subirait aussitôt toute velléité de soustraction... Le dieu capital jouit d'un appareil de protection au-dessus duquel les humbles régents peuvent planer avec une innocente impassibilité. Ainsi s'écoulèrent deux heures de promenade agréable dans les bureaux du somptueux hôtel qu'était primitivement la banque actuelle. Nous avons pu en admirer l'ordre et la propreté irréprochables.

Nous remercions le CIPR et M. G. Willemin, son délégué, d'avoir organisé cette visite qui fut un enrichissement sans ironie au contact de brasseurs d'écus.

W. G.

P.-S. — Nous regrettons d'avoir à informer nos collègues que la visite à l'héliogravure Courvoisier à La Chaux-de-Fonds, prévue pour cet automne, est rendue tout à fait impossible pour des raisons pratiques.

JURA BERNOIS JURA BERNOIS

Centre d'information pédagogique SPJ

Offre de diapositives en souscription

A. **Géographie**

L'Ajoie, dias en couleurs, montées sous carton :

1. La région de Réclère et Damvant, vue de Roche-d'Or ; 2. La Haute-Ajoie (Rocourt, Grandfontaine et Fahy), vue de Roche-d'Or ; 3. Le village de Chevenez, dans une vallée sèche ; 4. Crue du Creugenat dans la plaine de Courtedoux, vue générale ; 5. Courtemaîche et sa nappe phréatique, dans la vallée de l'Allaine ; 6. Boncourt, à la frontière française ; 7. Le plateau ajoulot entre Cœuve et Vendlincourt (culture du blé) ; 8. Le village de Cœuve, vue générale ; 9. Bonfol, culture du tabac ; 10. La Baroche (Asuel, Pleujouse et Charmoille), vue de Montgremay ; 11. La vallée supérieure de l'Allaine (Cornol, Alle, Courgenay, Porrentruy), vue de Montgremay ; 12. Porrentruy dans sa cuvette, entre la colline du Banné et celle du Château ; 13. Porrentruy, la vieille ville, vue du Château ; 14. Carte de l'Ajoie, avec points de situation des vues de la série.

Prix de la série complète, montée sous carton, Fr. 15.-.

Nouvelle signalisation routière

Sept vues en couleurs, signaux et marques.

La série complète, montée sous carton, Fr. 7.—.

B. **Histoire biblique**

Nouvelles séries de dias en couleurs, montées sous carton :

1. Prophètes, 14 vues, prix de la série Fr. 14.— ;
2. Exil, 7 vues, prix de la série, Fr. 7.— ;
3. Annonciation, Nativité, 6 vues, prix de la série, Fr. 6.— ;
4. Enseignement et actions du Christ, 15 vues, prix de la série, Fr. 15.— ;
5. Paraboles du Christ, 9 vues, prix de la série, Fr. 9.—;
6. Miracles du Christ, 12 vues, prix de la série, Fr. 12.- ;
7. L'Eglise primitive, 7 vues, prix de la série, Fr. 7.— ;
8. L'apôtre Paul, 12 vues, prix de la série, Fr. 12.— ;

Anciennes séries, dias en couleurs, montées sous carton :

9. Patriarches : Jacob, Joseph, 9 vues, prix de la série, Fr. 9.— ;
10. Moïse, 12 vues, prix de la série, Fr. 12.— ; (Les séries 9 et 10 sont montées sous verres).
11. Du jardin d'Eden à la Tour de Babel, 5 vues, Fr. 5.-;
12. Patriarches : Abraham, Isaac, 5 vues, Fr. 5.— ;
13. Les Juges, 6 vues, Fr. 6.— ;
14. Samuel, Saül, jeunesse de David, 9 vues, Fr. 9.— ;
15. David roi, Salomon, division du royaume, 7 vues, Fr. 7.— ;
16. Jean-Baptiste, 3 vues, Fr. 3.— ;
17. Passion du Christ, 11 vues, Fr. 11.— ;
18. De la Résurrection à l'Ascension, 6 vues, Fr. 6.—.

Les souscriptions sont à adresser jusqu'au 31 mars 1964, par carte postale à : Centre d'information pédagogique SPJ, Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy.

La longue-vue

Apprentissage de

Ebéniste **Menuisier Charpentier**

La **liste des places d'apprentissage disponibles** au printemps 1964 (patrons du canton de Vaud disposés à s'occuper de la formation d'un apprenti dans l'une ou l'autre de ces trois professions) peut être obtenue, gratuitement, sur simple demande adressée à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne. Tél. (021) 25 28 21. Veuillez, en ce faisant, vous référer à la présente annonce.

restaurant self-service la Rochelle

entrée par les Grands Magasins **AUX EPIS D'OR** rue du Commerce

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE :

Timbres de la Caisse suisse de voyage, gratuits contre les bulletins de garantie placés dans chaque paquet de Pâtes de Rolle

Envois à choix

TRICOTAGES ET SOUS-VÊTEMENTS DE QUALITÉ

L'Ecole protestante de Saxon (VS)
cherche pour la prochaine rentrée scolaire

un instituteur (trice)

si possible marié. Diplôme de l'Ecole normale. Appartement 3½ pièces à disposition. Salaire officiel de l'Etat du Valais. Pour renseignements et conditions s'adresser à M. Mury, Centrale de Riddes (VS).

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LA TÉLÉVISION DANS L'ENSEIGNEMENT

Il nous paraît intéressant de reproduire dans l'« Educateur » ce fragment de l'article paru récemment dans « La Suisse » sous la signature de M. René Schenker, directeur adjoint de la TV suisse. On sait qu'une commission intercantonale officielle se penche actuellement sur la question. Une manière comme une autre d'empoigner l'Ecole romande...

Dans l'enseignement, la TV fait timidement ses premiers pas. Elle doit vaincre tout d'abord ceux qui la redoutent et qui n'ont pas saisi jusqu'à ce jour l'importance qu'elle pourrait avoir pour un enseignement complémentaire. En l'an 2000 aucune classe d'écoles ne sera privée probablement de l'écran TV. Pour les degrés primaires, secondaires et même pour les degrés universitaires, la TV apportera à ceux qui veulent augmenter leurs connaissances une manière vivante, spécialement préparée par des pédagogues qui auront dominé ce moyen d'information. Le petit écran en noir et blanc, ou en couleurs, aura cédé sa place au grand écran, à moins que sous une forme plus intime pour l'élève, un écran soit installé sur chaque pupitre d'écolier, ce qui permettrait peut-être à l'élève de suivre les programmes avec une plus grande concentration. Que l'on se tranquillise : il ne sera pas question, pas plus qu'aujourd'hui du reste, de remplacer le maître présent dans la salle, par un écran électronique dont le programme serait l'apanage de maîtres préparant tous les cours en studio. La TV scolaire devra rester un complément utile à l'enseignement et peut-être plusieurs fois par semaine l'élève pourra assister à des programmes spécialement conçus pour lui. Si en France la TV française a pu maintenant déjà développer intensément ses émissions de télévision pour les écoles, cela est dû principalement au fait que l'enseignement a été unifié il y a fort longtemps et qu'un écolier de 12 ans habitant Marseille, Paris ou Calais, suivra très exactement le même programme scolaire, ce qui facilite la TV lorsqu'elle aborde des sujets d'études pour l'ensemble des élèves d'une classe d'âge. Sur le plan suisse, et notamment suisse romand, il y a fort longtemps que ceux qui sont chargés de la lourde tâche d'enseigner cherchent des solutions d'unification des programmes.

LES PUNITIONS

« Quelle manière le Consistoire doit corriger aucuns mauvais rebelles enfans qui ne vont pas à l'eschole. Car quant à ceux qui vont à l'eschole, ils ont là leur chastiment. »

En lisant ces recommandations, tirées d'un document du XVIe siècle, on comprend sans peine que les enfants de ce temps-là, assurés par avance de trouver à l'école leur châtiment, n'aient pas eu un enthousiasme sans frein pour la scolarité obligatoire.

Les châtiments corporels ont disparu de nos écoles, et c'est tant mieux. Car les coups n'ont jamais formé des hommes vaillants, ils ont toujours façonné des sournois et des pleutres.

Les punitions ont remplacé les coups. C'est un grave problème que celui des punitions, inconnues dans certaines classes, bien fréquentes dans d'autres. Ont-elles une vertu ? Peut-on s'en passer ?

Il y a deux sortes de punitions : celles qui sanctionnent la désobéissance ou l'indiscipline et celles (qui ne méritent pas ce nom) relatives au travail : lenteur ou retard intellectuel.

Les premières sont la sanction naturelle d'écarts accidentels de l'élève, effronterie ou mensonge. Elles se légitiment ; de tels écarts méritent une réaction du maître qui toutefois, dans chaque cas, devrait s'interroger et se demander si, inconsciemment peut-être, il n'a pas poussé l'enfant dans ce fatal engrenage.

Quant aux « punitions » concernant le travail, on leur prête, à tort, depuis des siècles, des vertus stimulantes ; on pense qu'elles sont un aiguillon pour les enfants paresseux ou inattentifs.

En réalité, la psychologie nous l'a appris, il n'y a guère d'enfants « paresseux » : il y a surtout des gosses découragés, en retard dans leur développement mental, ou bloqués dans leur évolution affective, ou gênés par leur constitution physiologique déficiente. La psychologie nous a appris qu'il n'y a guère d'enfants « inattentifs » mais des écoliers nerveux, incapables de se concentrer, souvent victimes d'une éducation mal comprise au cours de leur première enfance.

Tous ces enfants perdent pied dès leur entrée à l'école, sont à la remorque de leurs classes successives, finissent par ne plus avoir confiance en eux.

Franchement, faut-il, sachant cela, croire encore en la vertu des punitions de travail, des copies interminables, des pensums boules-de-neige, qui, s'ajoutant aux devoirs domestiques habituels, accablent l'élève faible, le font lâcher prise toujours davantage ?

Non ! La plupart des instituteurs l'ont compris ; ils cherchent à individualiser les tâches, ils demandent moins aux enfants déficients, ils exigent davantage des élites. Quand les parents aussi l'auront compris, il y aura moins de mauvais élèves.

A. Ischer.

Rien de nouveau sous le soleil?

La science pédagogique est plus vieille qu'on le prétend parfois. Nous avons tendance à croire que les grands principes de l'éducation nouvelle sont des découvertes contemporaines. En réalité, de nombreuses acquisitions de la pédagogie actuelle dérivent d'idées qui viennent de loin dans le temps, et qui avouent bien des ancêtres. Innombrables sont les textes datant de plusieurs siècles — quelquefois de plus de deux mille ans ! — qui frappent par les conceptions étonnamment « modernes » de leurs auteurs. Nous en donnerons quelques exemples, sous forme de brèves citations, étant bien entendu que la liste ne sera pas exhaustive : il serait facile, en effet, d'énumérer cent autres pages dont on pourrait croire qu'elles ont été écrites aujourd'hui ou naguère. Dans la mesure du possible, nous grouperons ces passages textuels selon leurs parentés de pensée, selon les principes qu'ils affirment et qui sont précisément ces conceptions éducatives que nous sommes un peu trop enclins à qualifier de nouvelles, de modernes, de contemporaines.

*

Mais qu'on nous comprenne bien. Nous ne prétendons nullement qu'il n'y a aujourd'hui rien de nouveau sous le soleil... de la pédagogie ! Nous sommes, au contraire, tout à fait conscients de l'évolution, manifeste et réjouissante, de l'éducation contemporaine — notamment sous l'influence de la psychologie scientifique et de la pédagogie expérimentale — aussi bien dans son éthique que dans ses applications méthodologiques et pratiques.

D'autre part, il serait absurde de nier que les plus géniaux parmi les théoriciens pédagogues des siècles passés ont souvent prêché dans le désert, et que leurs doctrines n'ont guère eu d'influence immédiate sur la philosophie de l'éducation et sur les institutions scolaires. Erasme, Rabelais, Rousseau, Pestalozzi, pour ne citer que les plus célèbres parmi les penseurs qui critiquèrent violemment les méthodes et les mœurs scolaires de leur temps, eurent bien rarement la satisfaction de voir leurs appels entendus.

Il n'en reste pas moins que ces appels révolutionnaires et prophétiques ont été lancés, et que, de nos jours encore, parents et pédagogues peuvent les méditer avec grand profit.

Violette Giddey.

Respect de la nature de l'enfant et de sa personnalité particulière ; droit de l'enfant à une éducation libérale.

La bonne éducation est celle qui peut donner au corps et à l'âme toute la beauté, toute la perfection dont ils sont capables...

Les commencements sont tout, dans une âme jeune et tendre, dont les parties gardent l'empreinte qu'on leur donne.

Il faut bannir des formes de l'enseignement tout ce qui pourrait sentir la gêne et la contrainte...

PLATON. 429-347 av. J.-C.

Nous devons apprendre non pour l'école mais pour la vie.

SÉNÈQUE. Vers 4 av. J.-C.-65 après J.-C.

Le premier soin du maître doit être de s'attacher à connaître à fond l'esprit et le caractère de l'enfant...

Les vases neufs conservent le goût de la première liqueur qu'on y a versée, et la laine, une fois teinte, ne recouvre plus sa blancheur primitive...

QUINTILIEN. 35-95 après J.-.C.

Les petits enfants sont plus facilement conduits par les caresses que par la crainte...

Que le précepteur, avant toutes choses, s'efforce d'être un père pour ses élèves. Qu'il ne soit pas du tout colère. Qu'il reste toujours simple dans ses enseignements ; qu'il raconte aux enfants des choses saines et agréables...

GERSON. 1363-1429.

Enseigner à ces tendres esprits non pas beaucoup de choses et de toutes mains, mais seulement des choses excellentes et appropriées à un âge sur qui n'a de prise que l'attrayant, et non le compliqué. Ce qu'il faut encore, c'est une manière d'instruire dont l'agrément fasse de l'étude un divertissement et non une peine. Cet âge veut être séduit par l'attrait, car il ne peut pas encore comprendre combien de profit, d'honneur et de jouissances l'instruction doit lui procurer plus tard. Pour le gagner, le maître comptera en partie sur sa douceur et son affabilité, en partie sur cette adresse ingénieuse qui lui fera imaginer différents procédés propres à rendre à l'enfant l'étude attrayante et la fatigue insensible.

ERASME. 1467-1536.

Nature ne endure mutations soubdaines sans grande violence.

RABELAIS. Vers 1483-1553.

La violence ne peut pas faire aimer le maître. Cette éducation corrompt, elle fait les hypocrites, car lorsque le maître est absent, l'élève brise la férule et la jette au feu en regrettant de ne pouvoir frapper son persécuteur à coups de gourdin...

L'enfant doit courir et sauter ou faire quelque chose à quoi il prenne plaisir. Il ne faut pas s'y opposer, il ne serait pas bon de tout lui interdire. Pourquoi ne pas instituer pour lui des écoles qui répondent à sa nature ? Grâce à Dieu on est arrivé à ce que les enfants pussent apprendre avec plaisir et comme en se jouant...

LUTHER. 1483-1546.

Il est bon qu'il le fasse trotter devant lui pour juger de son train, et juger jusques à quel point il se doit ravaler pour s'accommoder à sa force. A faute de cette proportion, nous gâtons tout ; et de la savoir choisir, et s'y conduire bien mesurément, c'est une des plus ardues besognes que je sache ; et est l'effet d'une haute âme et bien forte, savoir condescendre à ces allures puériles, et les guider...

Je ne veux pas que le maître invente et parle seul. je veux qu'il écoute son disciple parler à son tour...

Qu'il lui fasse passer par l'étamine et ne loge rien dans sa tête par simple autorité et crédit.

MONTAIGNE. 1533-1592.

Quand il s'agit de leurs études, la grande et unique raison qui les en dégoûte c'est qu'on les y contraint...

On retranche trop de cette liberté naturelle qu'ils aiment passionnément... Changez de méthode et vous verrez qu'ils tourneront aussitôt leur application du côté que vous voudrez...

Celui qui veut que son enfant ait du respect pour lui, et de la déférence pour ses ordres, doit avoir lui-même beaucoup de respect pour son enfant. Maxima debetur puero reverentia *(on doit à l'enfant le plus grand respect)...*

Il ne faut pas attendre des enfants la même prudence, la même gravité et la même application que d'un homme fait. L'imprudence, la négligence et la gaieté sont le vrai caractère de cet âge-là.

LOCKE. 1632-1704.

Laissez donc jouer un enfant et mêlez l'instruction avec le jeu ; que la sagesse ne se montre à lui que par intervalles et avec un visage riant : gardez-vous de le fatiguer par une exactitude indiscrète...

Vous leur fermeriez le cœur et leur ôteriez la confiance, sans lesquelles il n'y a nul fruit à espérer de l'éducation. Faites-vous aimer d'eux : qu ils soient libres avec vous, qu'ils ne craignent pas de vous laisser voir leurs défauts.

FÉNELON. 1651-1715.

L'enfant a une nature qui lui est propre, chaque âge a ses ressorts qui le font mouvoir..

Commencez donc par mieux étudier vos élèves, car assurément vous ne les connaissez point...

Chaque âge, chaque état de la vie a sa perfection convenable et une sorte de maturité qui lui est propre. Nous avons souvent ouï parler d'un homme fait : mais considérons un enfant fait. Ce spectacle sera plus nouveau pour nous, et ne sera peut-être pas moins agréable...

On ne connaît point l'enfance : sur les fausses idées qu'on en a, plus on va plus on s'égare. Les plus sages s'attachent à ce qu'il importe aux hommes de savoir, sans considérer ce que les enfants sont en état d'apprendre. Ils cherchent toujours l'homme dans l'enfant, sans penser à ce qu'il est avant que d'être homme.

ROUSSEAU. 1712-1778.

C'est la vie qui éduque...

Il me fallait, dussé-je périr corps et biens comme le pêcheur de baleines, ou renoncer à la pensée d'obtenir le moindre résultat dans ma profession, ou respecter l'ordre indiqué par la nature et le suivre partout où il lui plairait de me conduire.

PESTALOZZI. 1746-1827.

Instruire un enfant, c'est le construire en dedans ; c'est le faire devenir un homme.

Mme NECKER de SAUSSURE. 1766-1841.

Nous nous trompons souvent en attribuant aux actions des enfants, parce qu'elles sont semblables aux nôtres, des motifs semblables à ceux qui nous guident nous-mêmes.

Mme GUIZOT. 1773-1827.

Il faut laisser l'individualité intacte, autant que possible...

L'éducation serait une tyrannie si elle ne conduisait à la liberté.

HERBART. 1776-1841.

La Suisse romande au cap du XXe siècle, par Alfred Berchtold

Un volume, 989 pages, 97 illustrations, Payot, Lausanne.

A la fin de 1963, un livre a paru, une œuvre importante qui ne nous a pas seulement révélé les richesses de notre passé récent et les sources de ces richesses, mais qui a promu d'un coup un jeune professeur genevois à la dignité d'un historien de marque, d'un patient analyste, lequel ne s'est pas contenté de fouiller les archives : grâce à des « antennes » extrêmement sensibles, il a capté des courants de pensée, des traces d'influences lointaines dans le temps et dans l'espace.

Et M. Berchtold n'est pas qu'un analyste : après s'être penché avec un intérêt toujours sympathique sur la vie et l'œuvre de ses personnages, après avoir cerné leur silhouette d'un trait précis, il a su présenter la synthèse de la pensée, de la culture romande en une fresque d'une vigueur et d'une grandeur qui imposent admiration et respect.

Nous n'avons pas pu présenter ce livre à nos collègues, comme on est habituellement obligé de le faire quand il s'agit d'un gros volume, soit après y avoir pratiqué quelques sondages : nous avons pris conscience du fait de l'œuvre de M. Berchtold n'est pas **un** livre, mais plus de **dix** livres en un, livres que des cloisons telles que des têtes de chapitre ne séparent pas, tant la matière des uns sert à la compréhension des autres ! Aussi aurions-nous voulu lire à fond l'ouvrage avant d'en parler... Mais sa richesse est telle que nous devons le signaler aux lecteurs de l'« Educateur » sans plus tarder, quitte à revenir peut-être sur telle ou telle partie.

M. Alfred Berchtold, après avoir passé son enfance à Paris, a poursuivi ses études en Suisse, à Genève particulièrement ; il y est maintenant professeur.

Cet enfant de Suisses à l'étranger a mis tant d'enthousiasme à l'étude du passé de notre Romandie qu'il est certainement le seul au monde à posséder une connaissance aussi générale de sa culture, de l'œuvre de ses penseurs, de ses littérateurs, de ses artistes ; et dire qu'il n'a pas quarante ans ! Ce qui explique le style alerte, la ferveur de l'intérêt soutenu : rien dans son œuvre qui sente la compilation, la poussière dénonçant une trop longue et fastidieuse enquête dans les vieux bouquins ! Et pourtant quelle documentation !

Essayons de caractériser son travail.

On hésite à le faire, car, quand on admire une gerbe de fleurs ou une somptueuse mosaïque, on craint qu'en mettant en évidence certains de ses éléments on nuise à l'effet général.

La Suisse romande au cap du XXe siècle... on aurait pu se contenter de parler, en guise d'introduction, des dernières décennies du XIXe, des personnalités encore en vie à ce moment, ou tout au plus de leurs maîtres immédiats : M. Berchtold sait que nos racines puisent

très loin dans le passé, que nous ne sommes nous-mêmes que par ce que des générations ont été avant nous, même si nous n'en sommes pas toujours conscients. Ainsi notre auteur remonte à Othon de Grandson pour trouver l'origine de notre sens poétique et rappelle les antécédents de notre vie spirituelle dès avant la Réforme. S'il insiste sur le rôle de la « tradition protestante », il n'ignore pas celui du catholicisme auquel il consacre un chapitre.

C'est cependant sur l'influence d'Alexandre Vinet, d'Ernest Naville, de Charles Secrétan, de Félix Bovet, qu'il attire notre attention : avec beaucoup d'autres, ils ont été des précurseurs : Vinet, à côté de prudentes réserves quelque peu puritaines, a exercé son génie dans nombre de domaines, c'est ainsi qu'il pressentit et expérimenta la puissance de la vie psychique profonde cent ans avant que Carl Jung n'en démontre l'existence... Charles Secrétan, lui aussi, a eu des élans prophétiques : le premier chez nous il se déclara franchement féministe, mais surtout il eut le courage de dénoncer la carence de la société « bien pensante » et de l'Eglise de son temps devant les problèmes sociaux ; que ne l'a-t-on écouté quand il proclamait : « Il faut changer tout le système ! » : on aurait évité bien des révolutions !

Qui, de nos jours, aurait le temps de lire dans son entier l'œuvre de Vinet ou de Secrétan (et de cent autres !) dont Berchtold démontre l'influence déterminante sur les hommes du début du siècle, et, par eux, sur nous. Encore pourrions-nous les lire qu'il nous manquerait la connaissance de cette importante source de leur influence que furent leur personnalité, leurs actes, leur présence, en un mot, dans ce petit monde romand : M. Berchtold les fait revivre devant nous.

Quel est le dénominateur commun de ces différentes pensées ?

Dieu en nous, au centre de notre être, Dieu, dont notre moi inconscient est le témoin, Dieu qui forme son image en nous et, par suite, nous façonne à la sienne : c'est une vérité qui s'impose, qui découle de l'œuvre et de la vie de tous nos penseurs et que ne contrediront pas des psychologues, de Th. Flournoy à C. Jung, des mathématiciens, sociologues comme Pierre Ceresole, des philosophes comme Arnold Reymond ou H. L. Miéville... « Dieu », nous n'employons pas volontiers ce nom qui couvre de trop vagues et nombreuses interprétations : de celle de Michel-Ange (création unique et définitive) à celle de Theillard de Chardin (divinité en évolution), nous préférerions dire « Esprit de Vie », ce qui n'est pas en contradiction avec le « Dieu-Esprit » que le Christ lui-même voulait que seul on révérât.

Les conséquences du sentiment de cette Présence en chacun sont, d'une part, l'attitude morale que commande la pensée romande à cette époque : à la base de la vie religieuse et morale, ce qui compte plus que les dogmes, c'est la conscience et ses impératifs catégoriques ; d'autre part, nos penseurs, conscients de leur dignité de responsables porteurs de cette « lumière intérieure », se sont livrés à une recherche personnelle et ont usé pour cela d'une puissante liberté de pensée.

Cette liberté, ce sentiment de responsabilité, ce devoir d'obéissance à leur conscience, leur a donné le courage de prendre position dans de grands conflits, même en dehors de nos frontières. Cela (et d'autres raisons encore) donne l'occasion à M. Berchtold de parler des relations avec la France.

C'est ainsi que lors de « l'Affaire » Dreyfus on vit côte à côte des gens de droite, comme Albert Bonnard et Philippe Godet, des hommes d'Eglise, comme Gaston Frommel, soutenir le révolutionnaire, l'hérétique Zola dans sa lutte en apparence désespérée pour faire triompher la vérité et la justice.

Nous ne voudrions pas donner une fausse idée du magistral ouvrage de M. Berchtold en laissant croire qu'il ne s'est attaché qu'aux origines spirituelles de notre morale et de notre culture: ce n'est que le point de départ de sa prospection : il suit tous les filons (plus ou moins précieux) dans les diverses directions : poésie, roman, essais, théâtre... (il ne néglige pas les problèmes éducatifs). On doit féliciter M. Berchtold de ne s'être pas attaché seulement aux personnalités « cotées » : c'est la première fois que nous trouvons cités dans un ouvrage important sur la Suisse romande des Pierre Jeannet, des Werner Renfer, des Pierre Ceresole, à côté de dizaines d'autres bons représentants de notre petite patrie.

L'auteur, en donnant une cinquantaine de pages de références bibliographiques, guide libéralement celui qui, à la lecture de son magistral ouvrage, éprouvera le désir d'approfondir l'étude de quelque sujet...

Un vœu, pour terminer : puisse le professeur Berchtold mettre son talent, sa puissance de synthèse et son cœur à la composition d'une large fresque de la Suisse romande dans la première moitié du XXe siècle.

A. Cardinaux.

GUILDE DE DOCUMENTATION SCOLAIRE
DE LA SOCIETE PEDAGOGIQUE ROMANDE

Guilde de documentation S. P. R.

L. Morier-Genoud - Veytaux/Montreux

Aux écoles enfantines, elle offre :

N° 160. **Petites histoires,** 12 fiches, format 40 x 17, dessins de Jaques Perrenoud. 3 fr.

N° 55. Pour mieux connaître les animaux, avec 10 dessins de Keller, texte de V. Sutter. 3 fr. 90.

N° 138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), écriture vaudoise. 2 fr. 75.

N° 139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), caractères d'imprimerie. 7 fr.

Italie

Imperia — Porto-Maurizio — appartement cuisine + 4 pièces — 6 lits — dans immeuble ancien avec soleil et vue — à 10 min. de la mer — libre dès 15 mars à octobre, excepté août — prix modéré. S'adresser à Mme Ch. Nierlé, 40, rue Peillonnex, Chêne-Bourg - Genève.

Quel collègue du bord du lac Léman aimerait passer ses

vacances d'été en échange au Toggenburg?

Nous offrons maison confortable, 6 lits, jardin, pour une période de 2 à 4 semaines entre le 13 juillet et le 15 août.
Ecrire à Armin Müller, Sekundarlehrer, Lichtensteig (SG).

Les CEMEA et la formation des maîtres

Les Centres d'entraînement aux méthodes de l'école active (CEMEA) ont pris naissance en France en 1937 et se sont rapidement orientés vers la formation de moniteurs et de monitrices de groupements de jeunesse, particulièrement de colonies de vacances.

Il faut savoir en effet que la législation française impose à l'Etat d'assurer la protection physique et morale de tous les mineurs séjournant hors du domicile de leur famille. Pour exercer intelligemment cette protection, il importait de favoriser la bonne préparation de moniteurs en recourant aux services des CEMEA.

Aucun moniteur ne peut assumer une fonction dans une colonie française sans un diplôme officiel couronnant la formation CEMEA. Aussi l'Etat favorise-t-il cette formation en instituant un « congé culturel » qui contraint les employeurs à libérer leurs employés s'ils désirent suivre les cours de moniteurs. D'autre part, l'Etat verse à l'intéressé son manque à gagner et ses frais de déplacement. De telles faveurs permettent aux CEMEA de faire une certaine sélection parmi les très nombreux candidats. Enfin, notons encore que l'Etat met à la disposition des organisateurs de nombreuses maisons de vacances et contribue aux frais de location des locaux supplémentaires.

Lorsqu'on met en regard de ces faits la modeste contribution que touche des pouvoirs publics la jeune section CEMEA vaudoise (500 francs de l'Etat de Vaud et autant de la Ville de Lausanne), on ne peut que la féliciter des succès obtenus au cours de ses dix premières années d'existence. Comme on peut féliciter aussi les centaines de jeunes bénévoles qui ont suivi ses cours, sans profit matériel ni subsides personnels.

C'est précisément cet aspect désintéressé qui force l'admiration dans l'activité des CEMEA suisses, qui ont apporté à plus de 5000 jeunes gens et jeunes filles, dont beaucoup de futurs maîtres et maîtresses, l'occasion d'une expérience inoubliable. Expérience qui maria pour eux le sens de la responsabilité envers les enfants qui leur étaient précieusement confiés et les vertus exaltantes du travail en équipe. Deux qualités tellement essentielles pour de jeunes enseignants qu'on comprend que les autorités genevoises et neuchâteloises aient tenu à offrir à tous les candidats enseignants l'occasion d'une expérience CEMEA. « Quand j'entre dans une classe, je sais si le candidat a fait un stage... », disait un jour Ad. Ischer, directeur des études pédagogiques à Neuchâtel. Ma jeune expérience de directeur d'école ne me permet pas encore d'être aussi affirmatif, mais les nombreux contacts que j'ai eus avec les groupes CEMEA qui se succédaient aux Chevalleyres lorsque j'étais à Blonay, leur entrain communicatif, leur ingéniosité, me poussent à souhaiter fortement que nos jeunes collègues vaudois soient plus nombreux encore à s'inscrire aux cours CEMEA. Même s'ils ne s'astreignent pas tous à consacrer ensuite une part de leurs vacances à collaborer dans une colonie, la moisson d'idées et de « trucs » pratiques qu'ils amasseront dans un cours leur sera d'un puissant secours pour illuminer la vie de leur future classe. Et plus encore le sentiment d'avoir partie liée avec d'autres jeunes pour qui le « métier » compte davantage par ce qu'on donne que par ce que l'on reçoit.

* * *

Cette année, trois stages seront organisés par les CEMA. Ils auront lieu :

— du 19 au 27 mars à la Rippe-sur-Nyon ;
— du 31 mars au 9 avril aux Chevalleyres-sur-Blonay ;
— du 6 au 15 avril au Château de Vaumarcus.

Tous ceux que tente cette expérience peuvent s'adresser pour tous renseignements à Mlle Magnenat, 16, rue d'Etraz, à Lausanne. Tél. : 22 93 31.

J.-P. R.

Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes actives (CEMEA)

L'Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active organise cette année un stage de perfectionnement de

Jeux dramatiques et ombres

du 31 mars au 8 avril 1964, sous la direction de M. Robert Privat, à la Rippe s/Crassier (VD).

Ce stage de perfectionnement des Centres d'entraînement fait suite au stage de base ; il a pour but de préparer des éducateurs à un travail plus efficace auprès des enfants dans ces activités déterminées.

Il s'adresse aux instituteurs, aux moniteurs et monitrices de colonies de vacances et de maisons d'enfants, aux responsables de mouvements de jeunesse et aux éducateurs ayant déjà suivi un stage de base des CEMEA.

Son enseignement ne requiert aucune connaissance spéciale de la part des stagiaires.

PROGRAMME :

à choix

— Etude des questions que pose la pratique des Jeux dramatiques avec des enfants et des adolescents. Esprit, méthode, place et rôle dans l'éducation.
— Analyse des différentes formes d'intervention de l'éducateur dans les Jeux dramatiques des enfants à la colonie de vacances et en maison d'enfants, à l'école, etc. (matériel de jeu, choix des thèmes).
— Etude de canevas, lecture et présentation de textes, importance du jeu rythmique, accompagnements sonores.
— Réalisation des Jeux dramatiques pouvant être présentés par des moniteurs aux enfants. (Expression corporelle, improvisation, éléments de costumes et de décors.)
— Réalisation de jeux d'ombres corporelles et fabrication d'accessoires et décors silhouettés (montage, éclairage et études de canevas).
— Causeries apportant un complément d'information concernant l'organisation des loisirs, veillées, feux de camp, spectacles pour enfants, fêtes scolaires. Présentation de films.

Admission : dès 18 ans.

Le prix du stage sera de Fr. 100.— (à verser au CCP I. 10351. Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active — CEMEA à Genève).

Les frais de voyage, de maladie ou d'accidents sont à la charge des participants.

Les demandes d'inscriptions sont à envoyer à l'adresse du chef de stage : M. R. Privat, 45, ch. des Grangettes, Chêne-Bougeries, à Genève.

L'école et la langue

Salle de chant, salle de musique, salle de conférences et aula.

Le texte allemand suivant *Hauptversammlung, Samstag, den 16. September 1961, in der Aula des Schulhauses Rittermatten in Biel* est traduit ainsi dans *L'Ecole bernoise* du 12 septembre 1961 : *Assemblée générale, samedi 16 septembre 1961,* Aula *de l'école des Prés Ritter, Bienne.* Preuve est ainsi faite que le mot gréco-latin *aula* nous vient de l'allemand. Il n'est pas de collège, dans le Jura bernois, qui ne possède son « *aula* » : *C'est dans une atmosphère lourdement chargée (...) que débuta (...) l'assemblée des maîtres de mathématiques jurassiens à l'*aula *de l'Ecole secondaire de Moutier (Ecole bernoise,* 10 III 1962). Cette « *aula* » est en fait la plus vaste salle du bâtiment scolaire dans laquelle tous les élèves peuvent se trouver réunis. Elle est ainsi employée lors de certaines leçons de chant, lors de projections cinématographiques ou à l'occasion de quelque manifestation scolaire : *Le nouveau bâtiment comprendra les locaux suivants : (...) une petite* aula *pour manifestations d'ensembles* (sic), *le chant, etc.* (message du Grand Conseil du canton de Berne au peuple bernois pour le vote du 4 novembre 1962, p. 48). Malgré ses fonctions multiples, on peut l'appeler *salle de chant,* ou éventuellement *salle de musique,* puisqu'il est rare de ne pas y trouver un piano à queue sur l'estrade. Si cette salle est plus particulièrement destinée à des assemblées ou à des causeries, on l'appellera *salle de conférences.* Mais un collège ne saurait avoir une *aula* à l'instar des grandes universités d'Allemagne, d'Autriche, des Pays-Bas, de Norvège, de Hongrie, de Bulgarie ou d'Estonie, dont l'*aula* est le grand amphithéâtre, la grande salle solennelle où peuvent prendre place tous les étudiants lors des cérémonies officielles. Le mot a été emprunté au latin *aula,* nom féminin. L'allemand lui a conservé le féminin. Quand il est employé en français, soit avec le sens de cour intérieure d'une habitation romaine, soit, exceptionnellement, avec celui que lui donne l'allemand, il conserve le même genre. Cette précision s'imposait, car il n'est pas rare de l'entendre employer au masculin dans le Jura bernois.

Le mot est grec à l'origine *(aulê).* En latin, il avait des sens divers. C'était la cour d'entrée d'une maison, un vestibule ou quelque autre enceinte fermée. Comme synonyme d'*atrium,* il désignait la grande salle de réception sur laquelle s'ouvrait les appartements dans les riches habitations romaines. C'était aussi le hall d'un monument public ainsi que le palais des grands ou la cour d'un roi.

Aula ne figure que dans quelques rares dictionnaires encyclopédiques français. Le mot est véritablement inusité. A l'exception du Jura bernois, on semble même l'ignorer en Suisse romande : *Les plans de transformations du collège prévoyaient déjà la division de la* salle de chant *en deux locaux, en cas de nécessité (Feuille d'Avis de Neuchâtel,* 11 III 1961).

Gymnase, salle de gymnastique et
« halle de gymnastique »

Le *gymnase* grec, comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir en parlant des collègues allemands, était un établissement public de culture physique : *C'est merveille combien Platon se montre soigneux en ses loix, de la gayeté et passetemps de la jeunesse de sa cité, et combien il s'arreste à leurs courses, jeux, chansons, sault et danses (...). Il s'estend à mille preceptes pour ses* gymnases *; pour les sciences lettrées, il s'y amuse fort peu, et semble ne recommander particulièrement la poësie que pour la musique* (Montaigne, *Essais,* I, 26). *Gymnase* reste, aujourd'hui encore, le seul mot usuel pour désigner un espace ou une vaste salle comprenant tous les appareils nécessaires aux exercices du corps. Rousseau l'a déjà employé en ce sens : *Dans tous les collèges il faut établir un* gymnase *ou lieu d'exercices corporels pour les enfants. Cet article si négligé est selon moi la partie la plus importante de l'éducation, non seulement pour former des tempéraments robustes et sains, mais encore plus pour l'objet moral qu'on néglige ou qu'on ne remplit que par un tas de préceptes pédantesques et vains, qui sont autant de paroles perdues (Considérations sur le gouvernement de Pologne,* IV). Il se trouve que Robert fait la même citation, après avoir modernisé l'orthographe, dans son dictionnaire... En voici d'autres moins littéraires : *Au lieu du simple* gymnase couvert *prévu au plan de 1907, les normes de 1952 attribuent à chaque régiment un stade, etc. (Encycl. franç.,* tome XIV, 1954). *Un* gymnase *de 35 mètres sur 16 et de 10 mètres de haut permet de pratiquer alternativement dix sports, de jour et de nuit* (J.-Fr. Brisson, *Le Figaro,* 6 I 1960).

Alors que l'anglais use du même mot *gymnasium* pour désigner un terrain ou une salle de gymnastique, l'allemand doit avoir recours au mot *Turnhalle* afin d'éviter la confusion avec ses propres *Gymnasien,* qui sont des collèges. Cela explique qu'en Suisse romande, le mot *gymnase* n'évoque en tous les esprits qu'un établissement de l'enseignement moyen et que la salle destinée aux exercices du corps soit connue sous le nom de « *halle de gymnastique* », traduction littérale de *Turnhalle.* La *Feuille officielle de la ville de Bienne* du 3 octobre 1962 fournit le meilleur exemple que l'on puisse trouver de cette différenciation indispensable : *Construction de la nouvelle* halle de gymnastique *du gymnase.* Comme l'expression est un peu longue, on a fini par dire la « *halle* », et les élèves viennent vous demander la *clef de la « halle » : Remise des offres :* Sous pli fermé portant la suscription « halle *du gymnase », rue des Alpes* (ibid.). Mais le mot *Halle,* en allemand, a une extension plus grande qu'en français. Nous ne donnons le nom de *halle* qu'à un grand marché couvert qui abrite les marchandises que l'on y vend. On parle de la *halle aux vins,* de la *halle au blé,* de la *halle au poisson,* etc. Quand on ne spécifie pas le genre de denrées qui y sont vendues, on emploie de préférence le pluriel aujourd'hui : les *Halles de Paris,* les *forts des Halles,* la *police des halles, le langage des halles,* etc. En termes de chemins de fer, on dit aussi *halle aux marchandises, halle de transbordement.* Par extension, une *halle* désigne également une grande salle ouverte à tous les vents. Ce n'est certainement pas ce qu'entend dire le message du Grand Conseil du canton de Berne, déjà cité plus haut, en parlant de *nouvelles* halles de gymnastique *dotées d'installations modernes* (p. 48) ! Disons donc *salle de gymnastique* si l'on se refuse à employer le terme propre de *gymnase* afin d'éviter toute confusion. *Turnsaal* peut également se dire en allemand. Ceci dit pour nos germanophiles du langage qui ont le malin plaisir de traduire littéralement les tournures propres à la langue de Gœthe.

Marcel Volroy.

IIe année. Calcul mental

1. Une maman doit raccommoder 9 paires de bas. Elle a déjà raccommodé 6 bas. Combien en a-t-elle encore à faire ?
2. Quelle est la suite des nombres pairs de 14 à 32 ?
3. Il y a dans un panier 24 œufs, on en met encore 6. Combien cela fait-il de dizaines ?
4. René avait 25 francs dans sa tirelire. Pour la fête de son papa, il a dû dépenser 9 francs ; combien lui reste-t-il ?
5. 15 est-il un nombre pair ?
6. Combien y a-t-il de paires de bas dans 28 paires ?
7. Combien manque-t-il à 23 francs pour faire 35 francs ?
8. Combien y a-t-il de nombres pairs dans 12 ?
9. Dans un verger il y a 5 pommiers, 3 pruniers, 4 poiriers et 2 cerisiers. Combien d'arbres en tout ?
10. Combien 4 chevaux ont-ils de paires de pieds ?
11. André a des billes dans sa poche : 25 ; il en perd 15. Combien lui reste-t-il de dizaines de billes ?
12. Dans une basse-cour il y a 3 poules, 1 coq et 2 lapins. Combien cela fait-il de paires de pattes ?
13. Dis les nombres pairs de 16 à 8 (en redescendant).

14 a) J'ai 13 cahiers dans ma table, le maître m'en donne encore 9. Combien en ai-je maintenant ?

14 b) Combien cela fait-il de paires de cahiers ?

14 c) Et combien ai-je de dizaines de cahiers ?

15. Paul avait 5 lapins. Son oncle lui en donne encore 6. Combien en a-t-il en tout ?
16. Henri a dû brosser 14 souliers. Combien y a-t-il de personnes dans sa famille ?
17. Lili doit faire 1 dizaine de problèmes. Elle en a fait 16. En a-t-elle fait trop ou pas assez ? et combien ?

18 a) Il passe 4 avions, puis 5, puis 7, dans le ciel. Combien en a-t-il passé en tout ?

18 b) Combien cela fait-il de paires d'avions ?

19. Quels sont les nombres pairs de 6 à 28 ?
20. 24 est-il un nombre pair ?

Encore ces fractions !

1. $1/5 + 1/12 = 17/60$
2. $1/7 + 1/15 = 22/105$
3. $3/8 + 4/9 = 59/72$
4. $5/12 + 8/13 = 1\,5/156$
5. $1/6 + 5/12 = 7/12$
6. $2/3 + 7/8 = 1\,13/24$
7. $1/12 + 1/16 = 7/48$
8. $1/25 + 1/35 = 12/175$
9. $1/4 + 7/10 = 19/20$
10. $1/8 + 1/12 = 5/24$
11. $1/2 + 2/5 = 9/10$
12. $1/3 + 1/4 = 7/12$
13. $1/4 + 1/5 = 9/20$
14. $1/6 + 2/5 = 17/30$
15. $3/8 + 1/5 = 23/40$
16. $2/15 + 7/24 = 17/40$
17. $1/2 + 7/24 = 19/24$
18. $5/8 + 3/16 = 13/16$
19. $2/3 + 8/15 = 1\,1/5$
20. $4/5 + 9/20 = 1\,1/4$
21. $1/5 - 1/8 = 3/40$
22. $1/2 - 1/9 = 7/18$
23. $2/3 - 1/8 = 13/24$
24. $3/5 - 1/6 = 13/30$
25. $13/20 - 1/5 = 9/20$
26. $15/16 - 1/4 = 11/16$
27. $3/4 - 5/12 = 1/3$
28. $5/6 - 19/24 = 1/24$
29. $3/4 - 1/6 = 7/12$
30. $5/6 - 2/9 = 11/18$
31. $5/12 - 3/8 = 1/24$
32. $7/8 - 5/6 = 1/24$
33. $1/4 - 1/6 = 1/12$
34. $2/9 - 1/6 = 1/18$
35. $7/8 - 1/2 = 3/8$
36. $2\,1/2 - 1\,1/4 = 1\,1/4$
37. $5\,3/4 - 3\,1/2 = 2\,1/4$
38. $9\,2/3 - 1\,1/2 = 8\,1/6$
39. $12\,5/8 - 5\,1/3 = 7\,7/24$
40. $4\,1/5 - 2\,3/4 = 1\,9/20$

Toujours ces fractions !

1. $1/4 \times 4 = 1$
2. $5/6 \times 6 = 5$
3. $8/9 \times 9 = 8$
4. $7/12 \times 12 = 7$
5. $7/9 \times 3 = 2\,1/3$
6. $8/15 \times 3 = 1\,3/5$
7. $12/25 \times 5 = 2\,2/5$
8. $9/16 \times 8 = 4\,1/2$
9. $1\,3/4 \times 4 = 7$
10. $2\,4/5 \times 5 = 14$
11. $1\,5/12 \times 6 = 8\,1/2$
12. $1\,3/5 \times 5 = 8$
13. $2\,3/4 \times 4 = 11$
14. $5\,5/6 \times 6 = 35$
15. $3\,1/6 \times 3 = 9\,1/2$
16. $6\,7/8 \times 8 = 55$
17. $4\,9/16 \times 8 = 36\,1/2$
18. $2\,7/12 \times 6 = 15\,1/2$
19. $1\,3/4 \times 2 = 3\,1/2$
20. $12\,1/8 \times 8 = 97$
21. $84 \times 3/4 = 63$
22. $112 \times 7/8 = 98$
23. $365 \times 4/5 = 292$
24. $900 \times 5/6 = 750$
25. $378 \times 5/9 = 210$
26. $8\text{ km} \times 3/5 = 4800\text{ m}$
27. $600 \times 2/5 = 240$
28. $360 \times 1/3 = 120$
25. $400 \times 1/5 = 80$
30. $260 \times 1/4 = 65$
31. $500 \times 1/10 = 50$
32. $54 \times 2/3 = 36$
33. $96 \times 3/4 = 72$
34. $140 \times 3/5 = 84$
35. $162 \times 2/9 = 36$
36. $50 \times 2\,1/2 = 125$
37. $100 \times 3\,1/4 = 325$
38. $80 \times 4\,1/5 = 336$
39. $210 \times 2\,1/3 = 490$
40. $300 \times 3\,1/5 = 960$

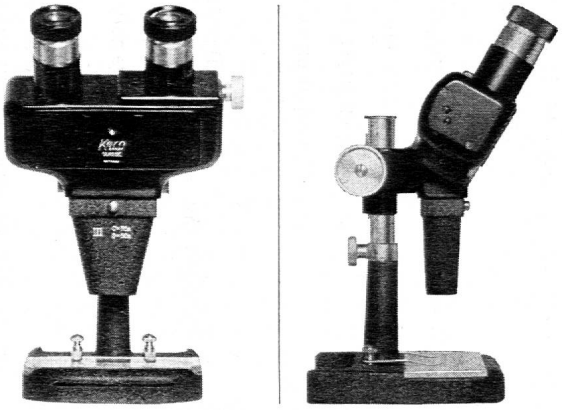

Microscope stéréoscopique Kern, l'instrument idéal pour l'enseignement des sciences naturelles
Image redressée stéréoscopique. Grande distance entre l'objectif et l'objet. Objectifs de rechange avec grossissements de 7 à 100 x.
Réticules de mensuration pour l'emploi comme microscope de mesure.
Différents modèles de statifs.
Prix modéré pour l'équipement standard, possibilités d'extension selon les besoins.

Kern SWISS — Kern & Cie S.A. Aarau

Le livre dont on parle vient de paraître :

« Toutes voiles dehors »

Vivant documentaire, ce merveilleux voyage de Jacques MUHLETHALER à travers l'Amérique, la Russie, la Chine et le Japon, sera en vente dans toutes les librairies.

Demandez-le à votre libraire

Editions Perret-Gentil
Genève

Agent général
pour la Suisse :
J. Muhlethaler - Genève

PHARMACIE FINCK
RUE DU MONT-BLANC

PHARMACIE - PARFUMERIE - OPTIQUE -
ARTICLES SANITAIRES -
ARTICLES POUR BÉBÉS - LAYETTES.
GENÈVE, rue du Mont-Blanc 26.

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Nationale Suisse
Berne
J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX